

Module 2 –Discrimination raciale : le rôle de la loi



© Freepik

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Stéréotypes et préjugés

A.1. Quelle est la différence entre un stéréotype et un préjugé ?

Un **stéréotype**, c'est lorsqu'on attribue une caractéristique à un **groupe entier**, sans tenir compte des différences de chaque personne.

Un stéréotype peut être **positif** ou **négatif**.

Exemple de stéréotype :

- Stéréotype positif : Les personnes qui viennent de ce quartier sont toutes riches.
- Stéréotype négatif : Les personnes qui vivent dans ce quartier sont toutes des criminels.

1. Nomme un stéréotype que tu as déjà entendu.

Réponse :

Un **préjugé** est un **jugement** qu'on fait sur une personne, **sans la connaître suffisamment**. Un préjugé se fonde souvent sur un stéréotype.

Exemple de préjugé : Cette personne est un criminel, parce qu'elle vit dans ce quartier.

2. Nomme un préjugé dont tu as été témoin.

Réponse :

**Besoin d'inspiration ?**

As-tu déjà entendu un membre de ta famille avoir un préjugé sur quelqu'un ? As-tu déjà entendu un préjugé dans un film ? As-tu déjà eu une fausse première impression d'une personne?

**IMPORTANT**

- Les stéréotypes et les préjugés sont souvent **faux** et peuvent **faire du mal** aux personnes qui en sont victimes et causer de **graves injustices**.
 - Il est important que tu ne propages pas de stéréotypes et de préjugés, qu'ils soient positifs ou négatifs.
 - Prends le temps d'**apprendre à connaître** une personne avant de te faire une idée sur elle.
-

**Pour aller plus loin sur la différence entre un stéréotype et un préjugé (3 min 39)**

Visionne la vidéo « Déconstruire les stéréotypes et les préjugés avec Ornella » :

https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=5PEIR_tfG7E

Source : Tel-Jeunes

B. Discrimination raciale

B.1. Qu'est-ce que la discrimination raciale ?

La **discrimination raciale** consiste à traiter une personne **différemment**, en raison de sa **race**.

**ATTENTION**

Consciente ou inconsciente, la discrimination raciale a les mêmes effets négatifs.



Race – Définition

La race est une **façon dont on distingue les gens** d'après :

- leur lieu d'origine,
- leur apparence,
- leur façon de parler,
- leur nom,
- les vêtements qu'ils portent,
- leur régime alimentaire,
- leurs croyances et pratiques,
- etc.



© Freepik

Source : Commission ontarienne des droits de la personne



Définition du racisme (1 min 42)

- Visionne la vidéo « C'est quoi le racisme ? » :
<https://www.youtube.com/watch?v=LExBCyxyzWIU>

Exemple de discrimination raciale : Un policier arrête Josh, un jeune homme noir, parce qu'il fait son jogging dans la rue. Compte tenu de la couleur de sa peau et du quartier dans lequel Josh fait son jogging, le policier pense qu'il se sauvait, après avoir volé quelque chose au dépanneur au coin de la rue.



**Exemple de profilage racial (7 min 55)**

- Visionne la vidéo « Le profilage racial : une réalité quotidienne à Montréal-Nord » : https://www.youtube.com/watch?v=6-hl_HKLUMQ
-

**Pour en savoir plus sur le profilage racial**

- Lis l'article « Profilage racial : Qu'en est-il au Canada ? » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/profilage-racial-qu-en-est-il-au-canada>
-

C. Racisme systémique

C.1. Qu'est-ce que le racisme systémique?

**Racisme systémique - Définition**

- Le **racisme systémique**, c'est lorsque les **institutions**, les **lois** et les **politiques** maintiennent un système d'inégalités dans la société.
 - Ces inégalités donnent un **avantage** à certains groupes de personnes **privilegiées**, comme les personnes de race blanche.
 - Ces inégalités **nuisent** aussi aux droits des personnes **moins privilegiées**, comme les personnes noires, racisées ou autochtones.
-

Source : Amnistie Internationale

**Pour une définition du mot « institution » (3 min 56)**

Visionne la vidéo « C'est quoi... une institution? » :
<https://www.youtube.com/watch?v=Rf345qGkT8U>

**Pour une définition du racisme systémique (3 min 44)**

Visionne la vidéo « Le racisme systémique, avec Nicolas Ouellet » :
<https://ici.radio-canada.ca/jeunesse/maj/1767614/racisme-systemique-qu-est-ce-que-cest-nicolas-ouellet>

C.2. Privilège

**Privilège - Définition**

- Les avantages que possède une personne à cause de ses caractéristiques personnelles, comme par exemple sa couleur de peau, sa situation sociale ou la langue qu'elle parle.
 - Cela ne veut pas dire qu'une personne privilégiée n'a pas travaillé pour ses réalisations. Ça veut plutôt dire qu'elle n'a pas rencontré les obstacles qu'une personne moins privilégiée rencontre à cause des stéréotypes et des préjugés.
-

Inspiré de : Fondation canadienne des relations raciales

C.3. Quatre exemples historiques de racisme systémique au Canada

Voici quatre (4) exemples historiques de lois qui ont créé du racisme systémique, au Canada :

Les pensionnats autochtones (1831-1997)



Enfants à l'école résidentielle St-Paul à Middlechurch, au Manitoba, en 1901 — © Bibliothèque et Archives Canada

- Les pensionnats sont des écoles religieuses financées et créées par le gouvernement canadien pour **assimiler** les enfants autochtones et leur **imposer** la culture canadienne.
- Selon les estimations, **au moins 150 000 enfants** des Premières Nations, Inuits et Métis ont fréquenté ces établissements.



Témoignage d'une survivante d'un pensionnat autochtone (11 min 52)

Visionne la vidéo « Les pensionnats et la rafle des années 1960 » :
<https://relations-autochtones.ca/>



Pour en savoir plus sur les pensionnats autochtones

- Visite la page « Pensionnats indiens au Canada » :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats>
- Lis l'article « Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer » : <https://cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

La taxe d'entrée pour les immigrants chinois (1885-1923)

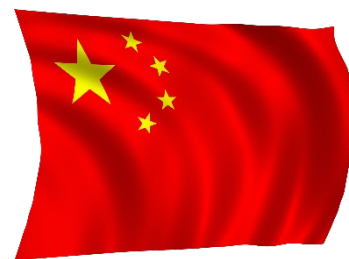
- Entre 1881 et 1885, **15 000 immigrants chinois** ont travaillé dans des conditions dangereuses pour construire le **chemin de fer du Canadien Pacifique**.
- Après la construction du chemin de fer, le Canada n'avait **plus besoin de main-d'œuvre chinoise**. En 1885, le gouvernement a donc adopté la Loi sur l'immigration chinoise pour **limiter l'immigration des personnes chinoises** au Canada.
- La loi obligeait les immigrants chinois à **payer une somme d'argent** pour venir s'installer au Canada. La somme est passée de 50\$ à 500\$, pendant les 38 ans que la loi a duré.
- La loi sur la taxe d'entrée pour les immigrants chinois a obligé 82 000 immigrants chinois à payer pour venir s'installer au Canada.
- En **1923**, le Canada adopte la loi sur l'immigration chinoise qui **interdit** complètement l'entrée des immigrants chinois au Canada, jusqu'en 1947.
- En **2006**, le gouvernement canadien a fait des **excuses officielles** pour ces lois racistes envers la population chinoise.



Pour en savoir plus sur la taxe d'entrée pour les immigrants chinois et la Loi d'exclusion des Chinois

Visite la page « Dix ans depuis que le Canada présente ses excuses pour la Loi d'exclusion des Chinois : Sénateur Oh » :

<https://sencanada.ca/fr/sencaplus/opinion/dix-ans-depuis-que-le-canada-presente-ses-excuses-pour-la-loi-dexclusion-des-chinois/>



Les lois d'immigration canadienne (1914)



Le Komagata Maru, un bateau qui transportait des immigrants indiens qui contestaient les règles d'immigration discriminatoires, en 1914 © Archives de la Ville de Vancouver

- Au début des années 1900, le gouvernement canadien conçoit une loi qui vise à empêcher les **Sud-Asiatiques** d'immigrer au Canada, parce qu'il les juge **indignes de la citoyenneté canadienne**.
- Puisque le gouvernement ne peut pas légalement interdire l'immigration des Sud-Asiatiques, il adopte le **règlement sur le voyage continu**.
- Ce règlement exige que le voyage des immigrants soit fait à partir de leur pays d'origine jusqu'au Canada, **sans arrêt**. À l'époque, aucun navire ne peut faire un voyage de l'Inde au Canada sans s'arrêter. Il est donc **impossible** pour les personnes du sud de l'Asie d'immigrer au Canada.

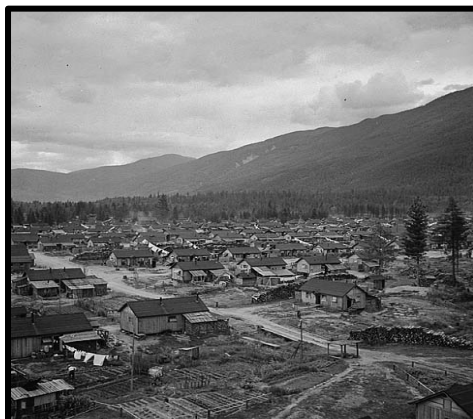


Komagata Maru (7 min 30)

Visionne la vidéo « Les migrants sikhs qui ont défié la loi d'immigration canadienne » :

<https://www.youtube.com/watch?v=CWJAqxJWY1A>

L'internement des Canadiennes et des Canadiens d'origine japonaise (1942)



Camp d'internement pour les Canadiens japonais en Colombie-Britannique, 1945. © Jack Long / Office national du film du Canada / Bibliothèque et Archives Canada

- L'attaque de **Pearl Harbor** par les Japonais en 1941 envenime les relations déjà difficiles entre les Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise et le reste du Canada.
- En 1942, le gouvernement du Canada ordonne le **déplacement** de tous les Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise qui habitent à moins de 160 kilomètres de la côte du Pacifique et **confisquent leurs biens**.
- On soupçonne les Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise d'être des **espions** et des **saboteurs**, même si aucune preuve ne soutient cette théorie.
- **20 000 citoyennes et citoyens canadiens d'origine japonaise** sont **envoyés dans des camps d'internement** ou des camps de prisonniers de guerre, des camps routiers ou des fermes de betteraves à sucre.
- En 1946, **3 964 Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise** sont **déportés vers le Japon**.



L'internement des Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise (1 min 22)

Visionne la vidéo « Il y a 75 ans Ottawa ordonnait l'internement des Nippo-Canadiens » : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1018059/internement-canadiens-japonais-colombie-britannique-racisme-discrimination>



Pour en savoir plus sur l'internement des Canadiens d'origine japonaise

Visite la page « Internement des Canadiens d'origine japonaise » :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/internment-of-japanese-canadians>

C.4. Le racisme systémique, ça existe encore aujourd'hui?

Depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et les avancées en matière de droits de la personne, les lois ouvertement racistes, comme mentionnées dans la section C.3 sont rares. Toutefois, est-ce que cela veut dire que le racisme systémique n'existe plus au Canada ? Non !

Écoute la vidéo et réponds aux questions qui suivent :



Vidéo « Le racisme systémique : parlons-en! » (4 min 24)

Visionne la vidéo « Le racisme systémique, parlons-en! » :
<https://www.youtube.com/watch?v=fL1XK3ENNf0>

Source : Ligue des droits et libertés

1. Donne deux (2) exemples d'inégalités basées sur la race qui existent encore aujourd'hui.

Réponse :

2. Nomme deux (2) façons de combattre le racisme systémique.

Réponse :

 Savais-tu que...

En 2020, Justin Trudeau et Doug Ford ont tous les deux admis l'existence du racisme systémique aujourd'hui, au Canada.

**Pour en savoir plus sur la discrimination raciale en Ontario**

- Lis l'article « Les deux tiers des Ontariens s'inquiètent de la discrimination en Ontario » : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1072029/ontariens-discrimination-inquietudes-ontario>
-

**Militer contre le racisme systémique (5 min 34)**

- Visionne la vidéo « Militer contre le racisme systémique à Sudbury » : <https://onfr.tfo.org/militer-contre-le-racisme-systemique-a-sudbury/>
-

D. Les protections de la loi

D.1. La discrimination est interdite

Aujourd'hui, au Canada, personne n'a le droit de te discriminer en raison de ta **race**, ton **pays d'origine**, ta **couleur de peau**, ta **culture** ou de tes **croyances**. Ce sont des **motifs discriminatoires interdits**.



Pour aller plus loin sur les autres motifs discriminatoires interdits

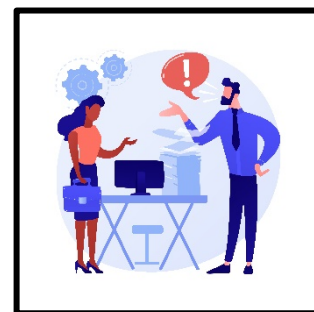
Lis l'article « Discrimination au Canada » :

<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/discrimination-au-canada>

Au Canada, différentes **lois** te protègent contre la discrimination :

- Certaines lois s'appliquent **partout au Canada**, par exemple :
 - La Charte canadienne des droits et libertés ;
 - La Loi canadienne sur les droits de la personne.
- Certaines lois sont **spécifiques aux provinces et territoires**, par exemple :
 - Le Code des droits de la personne, en Ontario.
 - La Loi sur les droits de la personne, au Nouveau-Brunswick;
 - Le Code des droits de la personne, au Manitoba.

Si tu crois avoir été **discriminé** pour ta race, ta couleur de peau, tes croyances ou ta culture, tu peux porter **plainte**.



© Freepik



Pour en savoir plus sur comment porter plainte pour discrimination

- Lis l'article « Comment porter plainte pour discrimination au Canada » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-porter-plainte-pour-discrimination-au-canada>
 - Lis l'article « Où et quand porter plainte pour discrimination au Canada » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/ou-et-quand-porter-plainte-pour-discrimination-au-canada>
-



Discrimination positive

- La Charte canadienne des droits et libertés autorise une forme de discrimination : la **discrimination positive**.
 - La discrimination positive permet au gouvernement d'**accorder des avantages** à des personnes désavantagées, dans le but de **combattre la discrimination**.
-



Besoin d'aide ?

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler : **Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

E. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Commission ontarienne des droits de la personne, « Discrimination raciale, race et racisme (fiche) ». En ligne : <http://www.ohrc.on.ca/fr/discrimination-raciale-race-et-racisme-fiche>.

Jeunesse, J'écoute, « Comprendre les stéréotypes, préjugés et la discrimination ». En ligne : <https://jeunessejecoute.ca/information/comprendre-les-stereotypes-prejuges-et-la-discrimination/>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario